

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-01

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE RELEVEMENT DU MONTANT DE LA REGIE D'AVANCES

L'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne dispose depuis le 13 janvier 1973 d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses de matériel, de l'argent de poche des enfants hébergés et de dépenses imprévues engagées dans l'intérêt des enfants.

Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixé à 1 525,00 € durant la période des transferts (centres de vacances en juillet et classes de neige en hiver) et à 400,00 € pour le reste de l'année.

Or, du fait de la mise en place d'un projet éducatif visant à préparer l'insertion socio-professionnelle des jeunes accueillis dans l'établissement, l'avance mensuelle actuelle s'avère insuffisante. En effet, l'objectif de ce projet est de favoriser leur autonomie au travers de la prévision et de la confection de repas. Il a pour but de développer leur capacité à vivre seuls et à gérer un budget. Pour ce faire, il serait nécessaire de porter le montant de l'avance, hors période de transferts, à 600,00 €.

Ce projet de modification a reçu l'accord de M. le Payeur Départemental par courrier en date du 6 novembre 2007.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition de relèvement du montant de la régie d'avances de l'Institut médico-éducatif et professionnel.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-01

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE
RELEVEMENT DU MONTANT DE LA REGIE D'AVANCES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Fixe à **600 €, hors périodes de transferts**, le nouveau montant mensuel de la régie d'avances de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, pour la mise en place d'un projet éducatif visant à préparer l'insertion socio-professionnelle des jeunes accueillis dans l'établissement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,